

Traçabilité des cocontractants : un enjeu de sécurité juridique et d'efficacité

Ressortir un contrat d'un dossier n'est jamais un acte anodin : que ce soit pour gérer un précontentieux, parer à la menace d'une faillite, ou mettre fin à une prestation coûteuse et inutile, cet acte traduit souvent une dégradation des relations avec le cocontractant. Il s'avère alors parfois que l'identité contractuelle du cocontractant a pu changer, ce qui induit des facteurs de complication et de risque préjudiciables à un traitement efficace de la problématique. La traçabilité des cocontractants est un véritable enjeu de sécurité juridique auquel aucun outil n'apportait de réponse efficace. Jusqu'à ce qu'une solution récemment labellisée par le pôle de compétitivité «Finance Innovation» vienne y répondre.



Par Olivier Bohm -
fondateur -
www.notifide.com.

A l'occasion de la signature d'un contrat, les parties prennent le soin de consigner leur «identité contractuelle» (dénomination, siège, numéro d'immatriculation, capital), comparution parfois complétée d'une clause de notification, portant une adresse spécifiquement affectée aux notifications afférentes à l'exécution du contrat. Or cette «photo d'identité» est irrémédiablement exposée à l'obsolescence : les entreprises changent d'adresse, de dénomination, sont rachetées, absorbées, scindées... : l'identité contractuelle est mouvante, et cette mouvance est souvent mal appréhendée par les juristes opérationnels.

Il en résulte un risque tangible : à l'occasion de la faillite de Lehman Brothers, et dans le cadre de l'exécution de contrats comportant des clauses de notification qui se sont avérées périmées, il est apparu qu'un manquement imputable à cette péremption générerait un risque chiffrable en millions d'euros. Une autre zone de risque tient aux dépassements de préavis : le retour en «NPAI» de courriers de résiliation génère, là aussi, des coûts évitables. Outre ces risques avérés, la péremption de l'identité contractuelle induit une désorganisation administrative chronophage, et donc coûteuse : informer les tiers d'un événement vous impactant (transfert du siège social, fusion, scission...) suppose de vous actualiser sur l'identité contractuelle de l'ensemble de vos cocontractants afin que l'information que vous circularisez arrive à bon port, ce qui est intrinsèquement difficilement gérable.

Le manque de traçabilité des parties à un contrat expose donc significativement celles-ci. Ce constat se heurte à une réalité pratique : tant que l'identité contractuelle demeurera consignée dans le contrat, cette péremption restera une fatalité. Et ce, jusqu'à ce que cette identité contractuelle soit adossée aux nouvelles technologies. Organiser sur Internet un «réseau social de personnes morales» est en effet le seul moyen efficace d'assurer la

traçabilité des cocontractants. Les adhérents participent à un système vertueux où, en donnant de la visibilité sur eux, ils en acquièrent sur leurs partenaires. Le site NotiFide –www.notifide.com– est le lieu de cet échange d'informations, et bien plus.

Actualiser sa fiche est en effet beaucoup plus simple que d'écrire à ses cocontractants pour leur notifier un événement – ou que de mettre en place les avenants nécessaires. Ainsi, rapporté à une clause de notification qui renvoie désormais à la fiche du cocontractant sur le site, l'actualisation de cette fiche répute actualisés les contrats qui y font référence, rendant l'avenant superflu. Même en l'absence de telles clauses, la traçabilité des parties à un contrat est assurée, permettant aux départements juridiques de se contacter efficacement. Ainsi, lorsqu'écrire à ses cocontractants reste nécessaire, le juriste opérationnel trouve des coordonnées à jour, au sein de fonctionnalités lui permettant de générer un fichier de publipostage prêt à l'emploi. Les travaux de circularisations des départements juridiques – secrétariats généraux, back office, commissaires aux comptes – sont ainsi grandement facilités par les fonctionnalités de constitution de fichiers uniques d'adresses à jour. Faciliter la pratique et surtout réduire les risques des juristes sont les finalités premières de NotiFide. En ce sens, il était également opportun de permettre à ses membres de stocker sous leur profil un certain nombre de documents publics, trop fréquemment demandés, et dont le traitement était jusque-là trop fastidieux. En effet, dans le cadre des procédures de «know-your-customer» dictées par la réglementation (lutte anti-blanchiment ou Mifid), le fait de permettre d'héberger un portefeuille contenant des documents non sensibles (statuts, KBis, rapport annuel, formulaires administratifs tels que le US Patriot Act Form, etc.) permet d'affecter juristes et compliance officers à des tâches plus gratifiantes, plus rentables, et de mieux maîtriser ses risques. ■